



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

établissements

Question écrite n° 91725

Texte de la question

M. Louis Cosyns appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le stockage des déchets par les établissements. Le rapport annuel de l'Observatoire national de la sécurité des établissements scolaires et d'enseignement supérieur pour l'année 2005 a fait apparaître que 86 % des établissements ne disposent pas de local spécifique et la collecte n'est pas organisée pour les déchets radioactifs dans 96 % des établissements, pour les déchets chimiques dans 48 % des établissements, pour les déchets à risque infectieux dans 75 % des établissements. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer les mesures qu'il entend prendre afin que les déchets soient correctement pris en compte dans chaque établissement.

Données clés

Auteur : [M. Louis Cosyns](#)

Circonscription : Cher (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 91725

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 11 avril 2006, page 3813